

Zeitschrift: Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle
Band: 19 (1951)
Heft: 7

Rubrik: Notre concours littéraire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cela n'est pas du goût de tout le monde et si chaque auteur à son public, M. Genêt qui accapare le public de tous ses chers confrères a, lui, beaucoup d'envieux. En leur nom, M. François Mauriac, de l'Académie française, consacra à notre auteur un article, que dis-je, un éditorial dans le très conformiste «Figaro» (No du 15 août 1950), article qui n'était pas essentiellement aimable. Je ne vous en donnerai que le titre: «L'excrémentalisme». Perfidie qui visait aussi M. Jean-Paul Sartre, grand-maître incontesté de la littérature moderne, lequel s'est longuement penché sur l'oeuvre de Jean Genêt. Nous eûmes ainsi l'occasion de lire une série d'articles du plus haut intérêt dans la revue «Les Temps modernes». Quant au Président Auriol, il s'est montré magnanime et a, usant de ses pouvoirs suprêmes, largement épongé un casier judiciaire qui en avait besoin.

Tout est bien ainsi. La liberté d'expression, inscrite dans notre Constitution, nous est particulièrement chère, surtout à nous homosexuels français qui devons lutter pour la défendre, car elle est constamment attaquée par des gens qui ne sont pas toujours à l'extrême-gauche de l'arène politique. Mais, pour être sincère, les oeuvres de M. Genêt qui bénéficient de la dite liberté m'inspirent deux réflexions qui seront aussi deux réserves.

D'abord, elles décrivent avec trop de complaisance ces petits voyoux, truqueurs et autres fripouilles pour lesquels certains de nos frères manifestent une indulgence dont ils ont souvent à se repentir.

Ensuite, elles laisseraient à penser dans le grand public que si tous les voleurs et autres malhonnêtes gens sont des invertis, bien des invertis pourraient être malhonnêtes ou en contact avec des gens malhonnêtes. Ce qui n'est pas flatteur pour nous et peu apte à nous ménager des sympathies qui nous manquent encore.

Voici pourquoi je ne suis pas d'accord avec ceux de nos amis qui font grand bruit autour de l'oeuvre de Jean Genêt et applaudissent à ses succès. Ce qui ne m'empêche pas de lire ses ouvrages, surtout, et en bon parisien, lorsqu'ils sont interdits.

Saint-Loup.

Notre concours littéraire

Que l'on n'oublie pas cette importante et intéressante compétition de laquelle nous attendons la révélation de moult talents jusqu'ici ignorés.

Etant donné que nous sommes en période de vacances et que cette époque appelle davantage au «dolce farniente» qu'à une quelconque activité, nous avons décidé de prolonger le délai de remise des manuscrits, qui est reporté du 31 août au 30 septembre prochain.

Allons, plus d'hésitation! Vous avez trente jours de plus pour coucher sur le papier ce que votre imagination fantaisiste ou sérieuse vous dictera. Et à ceux qui ont encore besoin d'un encouragement, rappelons que non seulement, les gagnants verront leur texte publié dans cette revue, mais que des prix intéressants les récompenseront.